



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



APPEL À PROJETS 2022

Prévention primaire et promotion de la santé

Recherches sur le cancer en sciences humaines et sociales, épidémiologie, santé publique, recherche interventionnelle

PREVPRIM 2022

DATE LIMITE DE SOUMISSION : 03 mai 2022 – 16h00

Soumission en ligne du dossier électronique :

<https://www.e-cancer.fr/Institut-national-du-cancer/Appels-a-projets/Appels-a-projets-en-cours/PREVPRIM2022>

SOMMAIRE

1	Contexte & objectifs.....	3
1.1	Préambule et contexte.....	3
1.2	Objectifs	4
2	Champs de l'appel à projets	4
2.1	Prévention primaire des cancers.....	5
2.2	Promotion de la santé face aux cancers	5
2.3	Thématiques prioritaires.....	5
2.4	Dimensions transversales.....	8
2.5	Hors-champ.....	8
3	Modalités de participation.....	9
3.1	Type de projets et modalités de dépôt	9
3.1.1	Projet de recherche complet.....	9
3.1.2	Projet de recherche pilote.....	9
3.1.3	Projet de recherche d'amorçage	9
3.2	Coordination du projet.....	10
3.3	Équipes éligibles	10
3.4	Organisme bénéficiaire de la subvention.....	11
4	Modalités de sélection et critères d'évaluation.....	11
4.1	Processus d'évaluation des projets.....	12
4.2	Critères de recevabilité et d'éligibilité	12
4.3	Critères d'évaluation	13
4.3.1	Projets complets et pilotes.....	13
4.3.2	Projets d'amorçage.....	14
5	Dispositions générales.....	15
5.1	Règlement des subventions	15
5.1.1	Durée de financement du projet.....	15
5.1.2	Dépenses éligibles.....	15
5.1.3	Rapport d'activité et rapport financier	16
5.1.4	Cumul de financement	17
5.2	Publication et communication	17
6	Calendrier de l'appel à projets.....	17
7	Modalités de soumission	18
7.1	Modalités de soumission : portail PROJETS.....	18
7.2	Dossier de candidature:	18
8	Publication des résultats.....	19
9	Contacts.....	19

1 Contexte & objectifs

1.1 Préambule et contexte

Améliorer la prévention des cancers est un des axes prioritaires de la stratégie décennale de lutte contre les cancers. La recherche en prévention primaire vise à identifier des facteurs de risque des cancers, modéliser leur exposition, détailler les éléments de contexte qui les modulent, ainsi qu'à définir, mettre en œuvre et évaluer des interventions pour réduire ces expositions, et prévoir leur transférabilité, pour fonder des politiques de santé efficaces et outiller les acteurs de santé publique¹. La prévention primaire est déclinée sous différents termes et définitions, tels que prévention de « protection »² ou encore de protection universelle qui s'incarnent dans la lutte contre le cancer par des approches par facteurs de risques, et facteurs protecteurs contre le cancer, approches qui sont à mettre en synergie avec la promotion de la santé. Il est opportun d'articuler cette recherche en prévention primaire des cancers avec la recherche en promotion de la santé qui est à entendre comme « le processus qui confère aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur santé »³ afin d'agir directement au niveau des déterminants et environnements de santé, et en permettant aux individus de mieux les maîtriser.

Ces champs de recherche couvrent un large domaine d'étude avec des approches : par facteur de risque, par population, par milieu de vie, par territoire, ou encore au niveau des moyens et des outils, etc. Elles s'intéressent, dans un premier temps, aux facteurs identifiés et considérés comme cancérogènes « certains », comme par exemple le tabac, ainsi qu'au « comment » intervenir sur ces facteurs connus ou dans une approche de promotion de la santé.

Par ailleurs, il existe un certain nombre de cancers dont les facteurs de risque restent à identifier. Pour certains agents classés « suspects » l'état des connaissances ne permet pas aujourd'hui de proposer de conclusion probante. Il persiste également des facteurs de risque, qui, isolément, n'ont pas d'impact sur les cancers, mais qui, combinés à d'autres facteurs, pourraient en avoir (« effet cocktail ») et qui sont pour la plupart à découvrir.

Afin d'identifier et de se prémunir contre ces risques, il est nécessaire d'investir le champ de la prévention primaire pour permettre d'adopter une posture en amont des soins et de la survenue de la pathologie cancéreuse. Dans cette optique, les contributions de la recherche en santé publique et en épidémiologie sont significatives, notamment dans la compréhension des

¹ Différentes définitions de la prévention primaire coexistent dont celle, déjà ancienne, proposée par l'OMS, en (1948), qui est toujours d'actualité : la prévention primaire représente « l'ensemble des actes visant à réduire l'incidence d'une maladie dans une population et à réduire les risques de survenue de cette maladie au sein de celle-ci ».

² San Marco, Jean-Louis, « Définitions », in Bourdillon François, *Traité de prévention*, Lavoisier, 2009.

³ Charte d'Ottawa, OMS, 21 novembre 1986.

facteurs de risque (environnements, comportements, conditions de vie, etc.), leur exposition, ainsi que des trajectoires de vie et l'évaluation de politiques favorables à la santé. De même, les Sciences Humaines et Sociales (SHS) recouvrent une multitude de champs de recherche, dont les éclairages s'avèrent essentiels dans la lutte contre les cancers. La recherche interventionnelle en santé des populations (RISP), quant à elle, se place du côté des sciences dites des « solutions » en concevant des hypothèses d'intervention et des dispositifs d'accompagnement innovants et efficaces en faveur des populations, et en interrogeant leur déploiement et leur transférabilité.

Afin de soutenir la recherche en SHS-E-SP et en RISP dans ce domaine, un appel dédié exclusivement à la prévention primaire et la promotion de la santé est lancé pour l'année 2022 (non-récurrent), en articulation avec d'autres dispositifs de soutien à la recherche de l'Institut⁴.

1.2 Objectifs

Cet appel à projets vise à développer une recherche d'excellence, innovante, et pluridisciplinaire dans le domaine de la prévention primaire et de la promotion de la santé face aux cancers.

Dans cette optique, il répond à 3 objectifs de recherche :

- **développer les connaissances sur les facteurs de risque et les modalités de réduction des expositions ;**
- **identifier les déterminants et environnements favorables à la santé ;**
- **accroître les connaissances sur les interventions, leur conception, modes d'intervention, évaluation, transférabilité, et mise en œuvre pour le développement d'environnements et de comportements favorables à la santé.**

⁴ Cet appel s'articule avec les dispositifs de soutien à la recherche en SHS-E-SP-RISP suivants :
-appel à projets de lutte contre les usages et addictions aux substances psychoactives : co-porté par l'Institut national du cancer-INCa et l'IReSP (<https://www.e-cancer.fr/Institut-national-du-cancer/Appels-a-projets/Appels-a-projets-en-cours/SPA2022>);
-appel à candidatures jeunes chercheurs sur le tabac et l'alcool (<https://www.e-cancer.fr/Institut-national-du-cancer/Appels-a-projets/Appels-a-projets-en-cours/TABAC-JC22>);
-appel à projets libres et thématiques SHS-E-SP-RISP 2022 (<https://www.e-cancer.fr/Institut-national-du-cancer/Appels-a-projets/Appels-a-projets-en-cours/SHS-RISP2022>).

A noter : les projets portant sur les substances psychoactives (tabac, alcool, cannabis, etc.) sont éligibles uniquement au sein de l'appel dédié : appel à projets SPA INCa-IReSP.

A noter : cet appel prévention primaire et promotion de la santé est non-récurrent. Cependant, des thématiques soutenues dans celui-ci se retrouveront, pour la suite, au sein de l'appel libre fusionné SHS-E-SP-RISP.

2 Champs de l'appel à projets

L'appel à projets « Prévention primaire et Promotion de la santé » est ouvert à des **projets de recherche** de l'ensemble des disciplines en **sciences humaines et sociales**, en **épidémiologie**, et en **santé publique** ainsi qu'en **recherche interventionnelle**. Cet appel est ouvert à toutes les recherches dans les champs de la prévention primaire et de la promotion de la santé face aux cancers.

2.1 Prévention primaire des cancers

Cet appel soutient des recherches au niveau populationnel, des territoires, des facteurs de risque, et de l'ensemble des leviers et modes d'intervention visant à développer des environnements et comportements favorables à la santé.

Cela concerne l'ensemble des recherches visant à développer les connaissances sur :

- **des facteurs** (comportements, conditions de vie, environnements) **associés au risque de cancer** ;
- **l'efficacité, la faisabilité, et la transférabilité d'interventions, de modes et stratégies d'intervention, ainsi que des politiques de prévention primaire des cancers.**

Aussi, des études portant sur des populations spécifiques, notamment dites vulnérables ou à risque face aux cancers, sur la compréhension et réduction des inégalités sociales, et territoriales de santé, au sein de la prévention primaire des cancers sont attendues dans cet appel. Cela inclut des recherches interventionnelles co-construites avec les acteurs et pouvant viser l'équité en santé.

2.2 Promotion de la santé face aux cancers

Cet appel est ouvert à des recherches adoptant une approche de promotion de la santé, au niveau des déterminants de la santé, et permettant d'agir sur : les conditions de vie habituelle des individus et des populations ; leurs environnements de vie, et cela, tout au long de la vie ; les inégalités sociales de santé ; « *l'empowerment* » ou « l'empouvoirement » des populations ; et à terme, d'agir sur les déterminants de la santé pouvant influencer dans la survenue de la pathologie cancéreuse.

2.3 Thématiques prioritaires

Par ailleurs, des thématiques sont proposées de manière **indicative**, l'appel étant ouvert à l'ensemble des projets éligibles tel que décrit précédemment, des projets de recherches sont néanmoins particulièrement attendus sur ces thématiques.

➤ **Appréhender davantage les facteurs de risque des cancers :**

Bien que déjà documentés par plusieurs travaux, il est nécessaire d'améliorer les connaissances sur les facteurs de risque, et leurs interactions (entres autres,

alimentation, obésité, infections, expositions environnementales, inactivité physique, etc.).

De plus, des recherches sur les perceptions, par différentes populations, de ces facteurs de risques sont attendues, et avec elles, des projets de recherche développant des stratégies de prévention innovantes pour les modifier.

De même, des recherches évaluant des politiques et interventions de prévention visant à modifier les intentions de comportements de santé face à ces facteurs de risque sont bienvenues. Il s'agit également de projets de recherche portant sur : l'expérimentation et l'utilisation de modes innovants d'intervention ; l'évaluation de leur efficacité ; la compréhension de leviers d'intervention mobilisés ; l'étude de leur transférabilité ; et leurs impacts possibles sur les inégalités sociales de santé.

➤ **Mesurer le rôle des expositions environnementales dans la survenue des cancers :**

Les expositions environnementales génèrent des préoccupations pour la santé publique et animent notamment de vives questions au sein de la société civile. Il s'agit de mieux appréhender ces expositions, leur cumul, et leurs interactions avec d'autres déterminants de la santé, ainsi que les perceptions de ces expositions, liées au cancer. Pour accompagner cette approche holistique des facteurs environnementaux, la recherche doit également porter sur les méthodes d'évaluation des expositions et des risques, et sur les outils de gestion de ces risques. Dans cette optique, des partenariats pluridisciplinaires, notamment entre géographes de la santé et épidémiologistes sont particulièrement attendus. Par ailleurs, des facteurs de risque environnementaux sont déjà connus et des recherches interventionnelles portant sur les modalités de réduction de ces expositions par des interventions scientifiquement valides, socialement adéquates et transposables à différents contextes sont ici encouragées.

➤ **Promouvoir les facteurs protecteurs et les environnements favorables contre les cancers :**

La promotion de facteurs protecteurs contre les cancers tels que l'activité physique, la nutrition, et l'allaitement sont des leviers clés de la prévention : des études portant sur les modalités de leur mobilisation et de leur développement sont bienvenues. Des recherches sont encore nécessaires sur la compréhension de leviers d'action, modes d'intervention, et implémentation des interventions notamment autour des modèles d'influence collective. Aussi, les approches en éducation pour la santé sont un levier majeur pour les interventions. Il est particulièrement attendu des études permettant de développer une prévention différenciée. C'est-à-dire qu'elles prennent en compte la trajectoire développementale des individus, ainsi que les différents milieux (e.g. professionnels), environnements, et moments-clés favorables pour réaliser cette prévention.

Dans cette optique, des recherches portant sur la période de l'enfance et de l'adolescence, moments-clés de la prévention et de la promotion de la santé,

sont attendues. Une attention particulière est donnée aux interventions en milieux scolaires pour promouvoir ces comportements.

En articulation avec la promotion de facteurs protecteurs contre les cancers, il est attendu des recherches permettant d'identifier les barrières et contraintes que font peser les environnements de vie des individus sur la prévention de la pathologie cancéreuse. Des recherches portant sur les modes d'intervention pour constituer ces environnements de vie comme protecteurs pour la santé et diminuer l'incidence de la pathologie cancéreuse sont encouragées. Elles visent notamment à documenter la mise en œuvre, l'implémentation et la transférabilité de « solutions » pour constituer ces environnements.

➤ **Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et promouvoir l'équité face aux cancers :**

Des études permettant de développer la compréhension des inégalités entre les groupes sociaux, et vis-à-vis notamment des groupes sociaux vulnérables et/ou particulièrement discriminés, face à la survenue des cancers et aux stratégies de prévention sont bienvenues. Sur cet aspect, des projets de recherches sont attendus sur : la question des inégalités territoriales de santé face à la prévention ; la compréhension des inégalités de genre dans la prévention ; l'impact de la transition socio-écologique dans celle-ci ; ainsi que des recherches interventionnelles sur ces populations.

➤ **Investiguer le rôle de la santé communautaire⁵ contre la survenue des cancers :**

Dans une approche de promotion de la santé face aux cancers, il est attendu des recherches permettant d'identifier les méthodes et d'implémenter des interventions pour développer la montée en capacité d'action de communautés existantes sur leurs comportements et environnements de santé. Il est attendu notamment des recherches sur des collectivités peu mobilisées dans le champ de la prévention des cancers, telles que géographiques (e.g. conseils de quartier) ou pouvant être socialement constituées (e.g. population séropositive).

➤ **Investiguer la transférabilité de dispositifs existants :**

Un des axes de la RISP concerne l'étude de la transférabilité des interventions, il est ici priorisé afin d'outiller les acteurs de la prévention. Il est attendu des recherches s'intéressant aux contextes des interventions, qui permettent de développer les connaissances, la compréhension des éléments de leur réussite, ainsi que les modalités de leur répliquabilité. Dans cette optique, des recherches méthodologiques pour tester et/ou affiner des modèles logiques, cadres conceptuels et théories utiles aux interventions et le développement d'outils

⁵ La notion de santé communautaire appartient aux approches de la promotion de la santé. Elle s'inscrit notamment dans la suite de la déclaration d'Alma-Ata (OMS, 1978) en développant la participation communautaire, entendue ici comme le processus par lequel des collectivités géographiques ou sociales constituées réfléchissent en commun sur leurs problèmes de santé et participent activement à la mise en place, au déroulement et à l'évaluation des actions pour développer leur santé (Monnier *et al*, 1980). Elle reste encore un objet récent dans le champ de la recherche interventionnelle.

d'évaluation, de conduite du transfert de connaissance, et d'implémentation de ces interventions sont les bienvenues.

2.4 Dimensions transversales

Les porteurs de projets sont encouragés à questionner leur méthodologie générale, ainsi que la construction, la mise en œuvre, l'analyse et l'évaluation des interventions. Il est bienvenu d'explicitier les enseignements potentiellement générés pour le domaine de la recherche, en :

- questionnant les conditions de co-construction des savoirs, favorisant des partenariats entre chercheurs, acteurs de terrain et décideurs, mettant en œuvre du courtage de connaissance, ainsi qu'en valorisant des résultats de recherche (plan de transfert des connaissances) pour l'ensemble des acteurs de la prévention ;
- adoptant une démarche de capitalisation de l'expérience, qui use des savoir-faire et connaissances préexistants pour la production ou la répliquabilité d'interventions ;
- mettant en œuvre des approches pluridisciplinaires, notamment en incorporant dans la compréhension des déterminants de santé face à la prévention des cancers, des disciplines, comme, entre autres, les sciences politiques, la géographie de la santé, les approches de mobilisations collectives, et des méthodes telles qu'ethnographiques. Une priorité est donnée aux projets mettant en œuvre une approche transdisciplinaire sur un sujet de recherche ;
- développant de nouveaux outils de recherche et de nouvelles méthodes d'évaluation pouvant être mis à disposition des acteurs de prévention ;
- utilisant et évaluant des modes d'intervention éprouvés, tels que issus des sciences du comportement (*i.e.* « nudge », etc.).

2.5 Hors-champ

Attention, sont considérés hors-champ de cet appel à projets et donc inéligibles :

- la constitution de cohortes, de bases de données, ou d'enquêtes ne comprenant pas explicitement la formulation d'une question de recherche ;
- les projets de recherche portant sur les substances psychoactives (e.g. tabac, alcool, cannabis, etc.) puisque faisant l'objet d'un financement spécifique (appel à projets SPA INCa-IReSP) ;
- les projets de recherche n'appartenant pas aux disciplines et aux approches susmentionnées (cf autres AAP de l'Institut national du cancer : « Biologie et sciences du cancer » AAP PLBIO ; Essais cliniques AAP PHRC) ;

À noter : un projet portant sur une question de recherche en biologie traitée par des outils d'épidémiologie doit être soumis dans l'appel PLBIO de l'Institut national du cancer.

- les projets de recherche ayant pour objet l'évaluation de l'efficacité des technologies de santé. Ce champ de recherche est couvert par le Programme de recherche médico-économique (PRME) ;
- les projets de recherche qui ne sont pas en lien avec la prévention de la pathologie cancéreuse ;

À noter : les projets tournés vers la mise en œuvre d'actions de santé publique sont éligibles dans l'AAP « Agir en santé publique » AGIR.

- les projets de recherche portant sur la prévention secondaire, tertiaire ou quaternaire des cancers (appel à projets SHS-E-SP-RISP libre et thématique) ;
- les candidatures doctorales.

3 Modalités de participation

3.1 Type de projets et modalités de dépôt

3.1.1 Projet de recherche complet

Ce sont des projets de recherche avancés dans leur conception qui s'appuient sur une démarche méthodologique maîtrisée et des collaborations abouties.

Durée : **36 ou 48 mois**. Cette durée devra être adaptée au plan de travail du projet et au calendrier proposé.

Budget : aucun plafonnement.

3.1.2 Projet de recherche pilote

Ces projets permettent de financer une phase d'évaluation de faisabilité, via la conduite d'une étude préliminaire, à petite échelle, avant la constitution d'un projet à plus grande échelle. Ils permettent notamment d'estimer la faisabilité, le temps, le coût et les risques de celui-ci.

Durée : **18 ou 24 mois**.

Budget : **maximum 100.000 €**.

3.1.3 Projet de recherche d'amorçage

Il s'agit de favoriser la mise en place de projets, notamment en recherche interventionnelle, sur une problématique innovante et pertinente vis-à-vis des objectifs du présent appel.

Le projet d'amorçage est la préfiguration d'un projet complet. Il vise par exemple à structurer un partenariat entre équipes de recherche et acteurs/praticiens de terrain, à élaborer et/ou étayer des questions et le design de la recherche. Il est encouragé que ces projets visent à développer et éprouver des approches innovantes, concepts disruptifs, et visent à financer de premières étapes de preuve de concept qui ne peuvent faire encore l'objet de projets complets de recherche.

Durée : 12 ou 18 mois.

Budget : maximum 50.000 euros.

3.2 Coordination du projet

La coordination du projet est assurée par une seule personne. Le coordonnateur du projet est le responsable de l'équipe 1 dans le cadre du projet (il peut être différent du responsable hiérarchique).

Le coordonnateur devra être rattaché à un organisme public ou à un CLCC et travailler en France. Il pourra relever du statut légal et réglementaire de la fonction publique ou relever d'un statut contractuel. Les jeunes chercheurs en CDD sont éligibles dès lors que l'organisme de rattachement l'autorise.

En plus de son rôle scientifique et technique, le coordonnateur sera responsable de l'ensemble de la mise en œuvre du projet, de la mise en place des modalités de la collaboration entre les équipes participantes, de la production des documents requis (rapports scientifiques et financiers), de la tenue des réunions, de l'avancement et de la communication des résultats.

En raison de l'investissement personnel nécessaire pour faire aboutir un projet, le coordonnateur s'engage à consacrer au minimum 30% de son temps au projet et ne peut assurer la coordination simultanée de plus de 3 projets financés par l'Institut national du cancer.

Le temps d'implication du personnel affecté au projet (en équivalent temps plein) sera clairement indiqué dans le dossier de candidature.

Les candidatures de jeunes coordonnateurs sont fortement encouragées⁶

Remarque : Des projets de recherche interventionnelle ont montré l'intérêt de mobiliser un coordinateur opérationnel (recruté pour le projet) pour fluidifier la mise en œuvre de l'intervention et la dynamique partenariale⁷.

3.3 Équipes éligibles

- Pour les projets en SHS-E-SP, ils devront associer au moins deux équipes appartenant à des unités de recherche et/ou à des organismes différents.
- Pour les projets en RISP, il est attendu que tous les projets (complets, pilotes, d'amorçage) associent au moins un partenaire académique (recherche) et un partenaire de terrain (santé, social, associatif, patient, professionnel, collectivité territoriale, etc.).

Pour tous les projets, les équipes associées devront appartenir aux organismes suivants :

⁶ Un(e) jeune chercheur-chercheuse doit avoir soutenu sa thèse de doctorat, ou obtenu tout diplôme ou qualification correspondant au standard international du PhD, depuis moins de 10 ans (soit après le 1er Janvier 2012).

⁷ Munerol, L., Cambon, L., & Alla, F. (2013). Le courtage en connaissances, définition et mise en oeuvre : une revue de la littérature. Santé Publique, Vol. 25(5), 587–597.

- organismes publics de recherche (université, EPST, EPIC, ...);
- organisations à but non lucratif (associations, fondations, ...);
- établissements de santé (CHU, CRLCC, CH, privés à but lucratif ou non);
- collectivités locales et territoriales.

La participation des partenaires d'organismes à but lucratif, d'industriels et/ou d'équipes étrangères est possible dans la mesure où ceux-ci assurent leur propre financement dans le projet.

3.4 Organisme bénéficiaire de la subvention

Pour tous les projets, les équipes participantes désigneront un organisme bénéficiaire de la subvention.

- Dans la mesure où le projet implique plusieurs équipes appartenant à des organismes différents et chacune bénéficiant d'une partie des fonds attribués, l'organisme bénéficiaire de la subvention Institut national du cancer doit être doté d'un comptable public.
- L'organisme bénéficiaire est responsable devant l'Institut national du cancer de l'avancement du projet, de la transmission de l'ensemble des rapports scientifiques et financiers.

Cet organisme est aussi responsable du reversement des fonds à chaque équipe participante dans les meilleurs délais.

Pour les projets multi-organismes dont le coordonnateur relève d'un CLCC situé en Ile-de-France : le Cancéropôle Ile-de-France sera le bénéficiaire de la subvention. Cette disposition ne s'applique pas si le projet n'implique que des équipes appartenant à un seul organisme.

4 Modalités de sélection et critères d'évaluation

Pour mener à bien l'évaluation, l'Institut s'appuie sur des comités d'évaluation scientifique internationaux (CE) dont les membres, reconnus pour leur expertise scientifique dans le domaine de la recherche, sont les rapporteurs des projets éligibles.

Deux comités d'évaluation seront constitués : pour les projets en SHS-E-SP ; et pour les projets en RISP.

Avant d'accéder à l'évaluation, les rapporteurs s'engagent sur le portail PROJETS (validation par clic⁸) à :

- respecter les dispositions déontologiques de l'Institut, consultable à l'adresse suivante: <http://www.e-cancer.fr/Institut-national-du->

⁸ Signature par validation par clic qui, en application des conditions générales d'utilisation du Portail PROJETS, a la même valeur qu'une signature manuscrite et engage juridiquement le signataire.

[cancer/Deontologie-et-transparence-DPI/Acteurs-de-l-evaluation-de-projet](#) ;

- conserver confidentiels les documents ou informations auxquels ils auront accès ;
- déclarer les liens d'intérêts directs ou indirects qu'ils pourraient avoir avec les projets à évaluer.

La composition des CE est publiée à l'issue du processus d'évaluation de l'appel à projets.

4.1 Processus d'évaluation des projets

La sélection des projets se fait en une seule étape, sur le dossier de candidature :

- application des critères d'éligibilité et de recevabilité ;
- évaluation par les membres du CE SHS-E-SP et RISP :
 - des projets d'amorçage : deux rapporteurs par projet ;
 - des projets pilotes : trois rapporteurs par projet ;
 - des projets complets : trois rapporteurs par projet ;
- le CE discute collégalement de la qualité des projets (d'amorçage, pilotes, complets) ;
- le CE propose à l'Institut une liste des projets à financer ;
- décision finale par l'Institut national du cancer des projets financés ;
- publication des résultats.

4.2 Critères de recevabilité et d'éligibilité

Pour être recevable le dossier finalisé doit être soumis :

- dans les délais (cf. le chap. calendrier) ;
- au format demandé (cf. le chap. Modalités de soumission) ;
- avec l'ensemble des documents demandés (y compris les signatures) qui doivent être complétés et téléchargés dans le dossier de candidature à partir du portail PROJETS.

Pour être éligible :

- le projet doit répondre aux objectifs et champ du présent appel (cf. les chap. « Contexte et objectifs » et « Champs de l'appel à projets ») ;
- le projet doit avoir une durée de 12 ou 18 mois pour les projets d'amorçage, de 18 ou 24 mois pour les projets pilotes, de 36 ou 48 mois pour les projets complets ;
- le coordonnateur de projet ne doit pas être membre du CE de cet appel à projets ;

- le coordonnateur ne peut pas assurer la coordination de plus de 3 projets en cours de financement par l'Institut au moment de la délibération finale du CE ;
- le coordonnateur du projet s'engage à consacrer au minimum 30% de son temps au projet. Plus généralement, toute personne participant à des projets financés par l'Institut ne peut être engagée à plus de 100% de son temps dans ses différents projets ;
- la réalisation du projet doit associer le nombre de partenaires indiqués : au minimum 2 équipes appartenant à des unités de recherche et/ou d'organismes différents pour les projets en SHS-E-SP ; au minimum 1 partenaire académique et 1 partenaire de terrain pour les projets en RISP ;
- les dossiers de candidatures doivent être clairement structurés, rédigés et respecter les modalités de soumission figurant au chapitre 7. Il est recommandé d'utiliser une mise en page permettant une lecture confortable des documents. L'évaluation étant internationale, le projet finalisé sera obligatoirement rédigé en anglais. Toutefois, les équipes qui le souhaitent peuvent ajouter une version du projet rédigée en français ;
- les formulaires devront comprendre l'ensemble des informations nécessaires à l'appréciation globale de la qualité du projet, y compris les aspects réglementaires, éthiques ou logistiques lorsque importants pour la bonne réalisation des analyses, la justification du budget demandé (au minimum les grands types de dépenses prévues), etc.

Remarque concernant la soumission simultanée d'un projet à plusieurs appels :

- un même projet ne peut être soumis simultanément à plusieurs appels à projets de l'Institut national du cancer ;
- le même projet ne peut être déposé auprès d'autres organismes financeurs que lorsque le résultat de non sélection à l'AAP auquel il était soumis a été notifié par l'Institut national du cancer au coordonnateur.

4.3 Critères d'évaluation

Les projets éligibles seront évalués à partir des critères suivants⁹ :

4.3.1 Projets complets et pilotes

Qualité scientifique du projet :

- excellence au regard de l'état de la science ;
- positionnement du projet dans le contexte national et international ;
- originalité du projet ;
- pertinence scientifique du projet ;
- clarté des objectifs.

⁹ L'ensemble des critères ici présentés peut ne pas être applicable à l'ensemble des projets.

Coordonnateur et équipes participantes :

- qualités et expertises du coordonnateur au regard des objectifs du projet ;
- qualités et expertises des équipes participant au projet ;
- qualités du consortium : synergie, complémentarité et/ou pluridisciplinarité des équipes associées, valeur ajoutée du partenariat.

Méthodologie et faisabilité :

- qualité méthodologique ;
- respect des règles éthiques ;
- qualité de la coordination entre les équipes candidates (planification des réunions, rédaction des rapports de suivi, communication, etc.) ;
- justification des jalons proposés au regard des objectifs du projet ;
- adéquation du calendrier proposé au regard des objectifs du projet.

Impact du projet :

- impact scientifique ;
- caractéristiques innovantes ;
- potentiel d'utilisation ou de valorisation des résultats du projet par la communauté scientifique, industrielle et la société (propriété intellectuelle, potentiel économique et social, etc.).

Faisabilité technico-financière :

- ressources humaines allouées au projet ;
- justification du co-financement, si applicable ;
- adéquation du financement demandé au regard des objectifs du projet ;
- faisabilité de constitution ou d'accès aux données de recherche.

4.3.2 Projets d'amorçage

Les évaluateurs seront particulièrement vigilants aux points suivants pour leur commentaire général :

- l'idée scientifique portée et sa perspective de mise en œuvre ;
- la présentation des étapes de co-construction du projet : définition des questions de recherche, méthodologie, calendrier, etc. ;
- les apports de la multidisciplinarité proposée ;
- le développement en cours des partenariats ;
- la pertinence scientifique des chercheurs et structures associées.

5 Dispositions générales

5.1 Règlement des subventions

Le financement sera attribué selon les dispositions du règlement n°2021-01 relatif aux subventions allouées par l'Institut national du cancer, consultable à l'adresse suivante : <http://www.e-cancer.fr/Institut-national-du-cancer/Appels-a-projets/Reglement-des-subventions>.

Les participants au projet (coordonnateur, responsable d'équipes participantes et représentant légal de l'organisme bénéficiaire de la subvention) devront s'engager à respecter ce règlement de la façon suivante :

- le coordonnateur du projet s'engage directement sur le portail PROJETS dans la rubrique « engagement » du dossier de candidature (signature par validation par clic¹⁰) ;
- le responsable de chaque équipe participante devra dûment compléter le formulaire « engagement » téléchargeable sur le portail et le signer (manuscrit). Le coordonnateur du projet devra ensuite déposer tous les formulaires scannés dans la rubrique « engagement » du dossier de candidature sur le portail PROJETS ;
- le représentant légal de l'organisme bénéficiaire de la subvention, en cas de sélection du projet, devra compléter et signer (manuscrit) le formulaire « engagement » téléchargeable sur le portail PROJETS.

5.1.1 Durée de financement du projet

Conformément à l'article L1415-7 du code de la santé publique, lorsque le projet, notamment en raison de sa particulière complexité, ne peut être achevé en 60 mois, le président de l'Institut peut décider d'accorder un financement d'une durée maximale de huit ans (96 mois).

5.1.2 Dépenses éligibles

La subvention de l'INCa pourra financer :

- **des frais de personnel** (le personnel permanent peut être imputé sur les dépenses éligibles du projet à l'exclusion des fonctionnaires d'état, hospitaliers ou territoriaux). Le financement de post-doctorants peut être demandé ; celui de doctorants n'est en revanche pas éligible ;
- **des frais de fonctionnement** notamment :
 - des consommables liés à la réalisation du projet (petit matériel, produit de laboratoire, tests) à l'exception des consommables de bureau qui relèvent des frais de gestion ;

¹⁰ Signature par validation par clic qui, en application des conditions générales d'utilisation du Portail PROJETS, a la même valeur qu'une signature manuscrite et vaut engagement juridique de respecter le règlement

- des frais de propriété intellectuelle de brevets ou licences induits par la réalisation du projet ;
 - des frais liés à la publication des résultats financés y compris, par exemple, les surcoûts éventuellement appliqués pour la publication des articles en accès ouvert ;
 - des frais de déplacement ou de missions des personnels permanents ou temporaires affectés au projet (congrès, colloque, monitoring d'ARC/TEC, etc.) ;
 - des frais d'organisation de réunions, séminaires en lien avec le projet et dans la limite de la durée du projet (location de salle et location de matériel) à l'exception des frais de réception qui relèvent des frais de gestion ;
 - des prestations de services : le bénéficiaire de la subvention peut faire exécuter des prestations par des tiers extérieurs au projet ;
 - des dépenses justifiées par une procédure de facturation interne : ces dépenses correspondent à des prestations ayant donné lieu à une tarification et traçables en comptabilité, réalisées par une entité (service, département, etc..) du bénéficiaire. Cette facturation interne doit être proportionnée à l'utilisation effective des prestations pour les besoins du projet ;
- **de l'équipement pour un montant inférieur à 150 K€ TTC.** Ce seuil de 150K€ s'applique par achat unitaire d'équipement (et non pas sur le montant total des dépenses d'équipement). De plus, le montant total des dépenses d'équipement ne pourra être supérieur à 30 % du montant de la subvention allouée par l'Institut ;
 - **des frais de gestion :** à hauteur de 8 % maximum du coût total des dépenses éligibles (personnel, fonctionnement, équipement) effectivement payées. Les frais de gestion ont un caractère forfaitaire et recouvrent :
 - les frais d'administration générale en lien avec la gestion administrative et le suivi du projet (tels que notamment le temps administratif dédié aux conventions de reversement des fonds, suivi des financements des équipes participantes), l'achat de consommables de bureau, papeterie, etc. ;
 - les frais de réception des réunions, colloques et séminaires (plateaux repas, cocktail).

La subvention versée par l'Institut doit être utilisée par les organismes bénéficiaires pour la seule réalisation du projet identifié dans l'acte attributif.

5.1.3 Rapport d'activité et rapport financier

Pour chacun des projets subventionnés, chaque coordonnateur s'engagera à fournir des rapports d'activité scientifiques et rapport financier selon les modalités décrites dans le règlement des subventions.

5.1.4 Cumul de financement

Un projet soumis dans le cadre de plusieurs AAP ne peut obtenir qu'un seul financement (excepté en cas de co-financement clairement défini dans le dossier de candidature), quel que soit l'opérateur de financement, sauf validation expresse et préalable de la part des opérateurs concernés.

En cas de constat d'un cumul de financement, l'Institut national du cancer se réserve le droit d'arrêter le financement du projet et de demander le remboursement des sommes octroyées.

5.2 Publication et communication

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan national pour la science ouverte, l'organisme bénéficiaire de la subvention et le coordonnateur du projet doivent veiller à :

- fournir les résumés (scientifique et grand public) du programme de recherche élaboré qui feront l'objet d'une publication sur le site de l'Institut et le cas échéant sur celui de ses partenaires ;
- privilégier les publications dans des revues ou ouvrages en accès ouvert. À défaut, le bénéficiaire ainsi que les équipes participant à la réalisation du projet s'engagent à déposer les publications scientifiques issues des projets de recherche financés dans une archive ouverte ;
- saisir et actualiser un plan de gestion des données sur le portail DMP OPIDoR : <https://dmp.opidor.fr/> selon la même périodicité que la transmission des rapports d'activités, définie dans l'acte attributif de subvention. L'acte attributif rappellera le calendrier et les modalités d'envoi de ce plan de gestion de données. Spécificité consultable à l'adresse suivante : (<https://www.e-cancer.fr/Institut-national-du-cancer/Appels-a-projets/Reglement-des-subventions/Plan-de-gestion-de-donnees>) ;
- mentionner le soutien financier de l'Institut sur toute publication, sous quelle que forme que ce soit (notamment articles, abstract), réalisée dans le cadre du projet. Cette mention devra comporter l'identifiant unique et scientifique du projet communiqué à partir du portail PROJETS.

6 Calendrier de l'appel à projets

Date limite de soumission des projets
(amorçage et complet)

03 mai 2022 - 16h00

Date prévisionnelle de publication des
résultats

Septembre 2022

7 Modalités de soumission

7.1 Modalités de soumission : portail PROJETS

La soumission des projets s'effectue directement à partir du portail PROJETS : <https://projets.e-cancer.fr>

Création/activation de compte : pour vous connecter, utilisez votre adresse email de référence en tant qu'identifiant sur la page d'accueil du portail PROJETS.

- Si vous n'êtes pas encore inscrit, créez votre compte et complétez vos identité et profil professionnel.
- Si vous êtes déjà enregistré un message vous signale que votre adresse email existe déjà. Il vous suffit alors de cliquer sur "Mot de passe oublié" et de suivre les indications.
- Enfin, si vous pensiez être déjà inscrit et que votre adresse email n'est pas reconnue, contactez-nous à l'adresse :

assistanceprojets@institutcancer.fr

7.2 Dossier de candidature:

Chaque dossier de candidature est soumis par une **seule** personne.

Dans le cas, où plusieurs chercheurs d'une même équipe déposent un dossier de candidature, un des chercheurs devra être désigné comme référent.

Le candidat accède à son compte dans le portail PROJETS :

- Il complète les données demandées en ligne (rubriques complémentaires) ;
- Il dépose les documents requis pour la soumission :
 - descriptif du projet dans la rubrique « Présentation du projet » ;
 - budget prévisionnel dans la rubrique « "annexe financière – budget prévisionnel" » ;
 - CV du coordonnateur et des responsables de chaque équipe participante, format libre et rédigé en anglais (voir "équipes participantes") ;
 - Il est possible d'ajouter des pièces jointes complémentaires au dossier, dans le volet « Description du projet », aux rubriques « Pièces jointes complémentaires ». Attention : le numéro de dossier reçu lors du dépôt du projet doit figurer sur chaque document.

Validation/soumission : la validation définitive impose une relecture de la complétion des données, le clic « soumission définitive » génère un email accusant réception et confirmant le dépôt du dossier.

Attention : une fois validé, vous ne pourrez plus revenir sur les éléments de votre dossier.

8 Publication des résultats

Les résultats seront communiqués aux coordonnateurs du projet. La liste des projets financés sera publiée sur e-cancer.fr, le site internet de l'Institut national du cancer.

9 Contacts

Vous pouvez nous contacter pour toute information :

- **de nature scientifique :**

Philémon Arouet : prouet@institutcancer.fr

- **de nature administrative :** shesp-info@institutcancer.fr

- **d'ordre technique :** assistanceprojets@institutcancer.fr